

Décret d'ordre du jour et renvoi au représentant en mission dans le département de la pétition du citoyen Maulce, domicilié à Nevers, qui réclame contre une taxe, lors de la séance du 1er pluviôse an II (20 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Décret d'ordre du jour et renvoi au représentant en mission dans le département de la pétition du citoyen Maulce, domicilié à Nevers, qui réclame contre une taxe, lors de la séance du 1er pluviôse an II (20 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 491;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36540_t2_0491_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

28

Le citoyen Benoît Moreau Maulce, domicilié à Nevers fait hommage d'un don patriotique de 11 050 l., et (1) réclame contre une taxe de 60,000 livres à laquelle il a été imposé par le comité révolutionnaire de la société populaire de Nevers.

Sur la proposition d'un membre,

« La Convention nationale décrète qu'il est sursis au paiement, et renvoie au représentant du peuple dans le département pour prendre des renseignements et y statuer » (2).

29

La Société populaire du Croisic (3) a arrêté qu'il ne sera plus célébré de dimanche que le dixième jour de chaque décade; il sera chanté au pied de l'arbre de la liberté l'hymne et autres cantiques en son honneur. Un cavalier armé et équipé par elle est volé aux frontières. Dans la fête célébrée pour la prise de Toulon, une quête qui a produit 1,200 livres a été faite et distribuée aux indigents (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Le Croisic, s. d.] (6)

« Législateurs,

Le triomphe des armes de la République doit frapper d'étonnement tous les peuples de l'univers; voler de victoires en victoires n'est plus qu'un jeu pour des hommes enflammés du feu sacré de la Liberté. Mais le triomphe de la raison marchant à pas lents dans des âmes longtemps avilies par le fer du despotisme et le bandeau de la superstition, doit frapper plus délicieusement des cœurs sensibles qui ne voient le terme de leur sollicitude que dans l'union et la félicité publique.

La Société populaire du Croisic invariable dans les principes qu'elle a adoptés dès le commencement de la Révolution, vous fait hommage de ses travaux et vous prie de les agréer.

Une distance immense éloignoit nos simples habitants du point central de la Révolution; un nuage épais déroboit à leurs yeux le sommet de cette Montagne sacrée, rivale victorieuse des monts et des rochers de Sinaï et d'Oreb, d'où les les imposteurs fameux, par l'imbécillité des peuples, souffloient depuis des siècles, le feu pestilentiel du fanatisme. Ce nuage est dissipé, la vérité pure a pris, dans ces cœurs simples, longtemps égarés par l'or de l'opulente noblesse et les promesses trompeuses des ministres ambitieux habitués à captiver leurs timides consciences, la place des principes destructeurs des droits de l'homme et de la liberté, dont une éducation servile les avoit empoisonnés. Jusques aux plus

légères traces de féodalité sont détruites, les signes de la superstition sont renversés, les têtes des scélérats, qui s'étoient chargés de corrompre le peuple, sont tombées, la vérité triomphe. Le gouvernement provisoire a été reçu avec enthousiasme et nous nous empressons de le mettre à exécution.

Notre société épurée par le scrutin le plus rigide, n'a rejeté de son sein que très peu de membres que nous ne désespérons pas d'y voir rentrer, après avoir réparé par quelques preuves éclatantes de patriotisme, le refroidissement qu'on a eu lieu de leur reprocher.

Divers dons patriotiques ont signalé notre bienfaisance, un cavalier, équipé et armé aux frais de la société, est parti pour porter aux ennemis des frontières les preuves de notre zèle pour l'affermissement de la République.

La fête, ordonnée en réjouissance de la prise de Toulon, s'est effectuée avec tout l'éclat dont le peu de ressources de notre pays est susceptible. Elle a été embellie d'un mariage et d'un baptême constitutionnel célébrés sur l'autel de la Patrie. Toutes les figures des saints, des rois, des archevêques, les signes de la féodalité et tous les anciens almanachs qui nous rappeloient encore le vieux régime, tout a été brûlé au pied de l'arbre de la Liberté aux cris de Vive la République et notre chère Montagne et le général Cambray a remplacé ces vieux almanachs par de nouveaux calendriers républicains. L'humanité s'y est distinguée par des quêtes faites pour le soulagement des malheureux, qui se sont montées à une somme de 1 200 l., somme considérable pour une commune de 2 000 habitants seulement. Un repas fraternel s'est donné dans l'ancienne église et les réjouissances publiques terminées par un bal donné par le brave et généreux Général Cambray, qui a contribué avec des frères d'armes à l'équipement du cavalier et au soulagement des pauvres, ont prouvé l'allégresse publique et signalé le règne de l'égalité.

Telle est notre position actuelle, tel est l'esprit qui nous anime. Ce n'est point un zèle de circonstance; la commune du Croisic a la première protesté contre le fédéralisme de son département. Depuis longtemps le Croisic vous a félicité et a témoigné sa satisfaction des jugements du tyran, de Marie-Antoinette, des mandataires infidèles et des conspirateurs qui vouloient la subversion de la république. Mais ne croyant avoir bien fait, tant qu'il reste quelque chose à faire, nous ne resterons pas oisifs admirateurs de vos travaux, nous jurons de poursuivre avec le zèle et l'énergie que la liberté nous inspire, tout esclave assez téméraire pour oser contrarier vos vues bienfaisantes et désirer le retour des siècles de fer qui nous ont trop longtemps opprimés; nous jurons de soutenir jusques à la mort les serments que nous avons fait de vivre libres ou mourir, et en vous conjurant de nouveau de rester à votre poste, jusqu'à ce que les ennemis de la Révolution soient entièrement terrassés et que la liberté soit fixée sur des bases inébranlables et qui n'aient rien à redouter, nous ne cesserons de marcher sur vos traces et de répéter avec vous et tous les bons Français:

Vive la République, Vive la Montagne ! »

SIMONIN (présid.), BERTHO (secr.), NEZET (secr.).

(1) J. Sablier, n° 1089.

(2) P.V., XXX, 8. Décret n° 7670. Mention dans J. Fr., n° 484; M.U., XXXVI, 124.

(3) Loire-Inf^{re}.

(4) P.V., XXX, 9.

(5) Bⁱⁿ, 1^{er} pluv.

(6) C 292, pl. 935, p. 4, 5, 6.